

### ***Enseigner dans des formations continues : un terreau fertile pour la vulgarisation et la réflexivité***

Les missions premières d'une Cour des comptes sont de s'assurer du bon emploi des deniers publics, de l'efficacité des politiques publiques et du fonctionnement efficient des administrations, établissements publics autonomes ou organismes subventionnés. Au-delà du cœur de métier que constituent la révision, l'audit et l'évaluation, la Cour des comptes de Genève participe régulièrement à diverses formations continues qui permettent aux magistrat-e-s et collaborateurs-trices de transmettre leurs connaissances, vulgariser leurs rapports mais aussi, et même surtout, de discuter de manière critique les limites de leurs propres approches et méthodologies. Ces formations externes dispensées portent notamment sur l'évaluation des politiques publiques.

En 2024, j'ai par exemple eu le plaisir de présenter les enjeux de l'évaluation des politiques publiques dans le cadre d'un certificat postgrade en politiques sociales et d'un autre en légistique pilotés par l'Université de Genève, d'un cours intensif sur les méthodes qualitatives organisé par l'Université Mohammed VI Polytechnique de Rabat à l'intention des magistrat-e-s de la Cour des comptes du Maroc, ou encore d'une formation gérée par l'Institut de hautes études en administration publique pour les responsables des services cantonaux de contrôle des finances en Suisse allemande.

Ces plateformes de formation continue favorisent des échanges instructifs entre la Cour des comptes genevoise, d'autres institutions supérieures de contrôle ainsi que des représentant-e-s d'entités (potentiellement) auditées. De tels enseignements contribuent à améliorer le rayonnement et la notoriété de la Cour et à valoriser autrement ses rapports. Plus encore, ils poussent à la réflexivité des magistrat-e-s et collaborateurs-trices quant à leurs travaux, dans un climat dépassionné et plus propice à une discussion de fonds que ne le sont la conférence de presse et les débats médiatiques qui accompagnent la sortie d'un rapport de la Cour des comptes. Ils invitent finalement à rester au courant de la littérature scientifique qui concerne les métiers de la Cour ainsi qu'à identifier les meilleures pratiques professionnelles en la matière. En effet, rien de tel pour se remettre en cause que de devoir présenter, expliquer et dûment légitimer, lors de formations continues avec des pairs ou de hauts fonctionnaires aguerris, la manière dont nous conduisons nos révisions, audits et évaluations. Au plaisir de vous croiser lors d'une prochaine intervention de la Cour des comptes de Genève dans un cursus de formation continue !

Frédéric Varone, Magistrat suppléant